



MOTO CLUB DE LA ZORN

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE :

Le Moto Club de la Zorn est heureux de vous accueillir sur le site de moto cross de la Heide.

Le sport motocycliste n'est pas exempt de certains risques. Afin de les limiter, il est essentiel d'adopter une attitude responsable tant sur la piste qu'en dehors et de respecter les présentes règles.

Toute personne qui pénètre sur le circuit doit prendre connaissance du présent règlement, des conditions d'admission et s'engage à les respecter.

Article 1 :

Le présent règlement a notamment pour objet de régir l'utilisation du circuit du Moto Club de la Zorn et de son environnement.

Article 2 :

Le circuit du Moto Club de la Zorn est ouvert le mercredi et le samedi de 13H30 à 18H00, le dimanche et jour férié de 9H00 à 18H00 avec une interruption de 12H00 à 13H00 pour respect de la pause de midi, ce généralement de Mars à Octobre inclus.

Le Comité peut à tout moment et sans préavis, fermer le circuit pour raisons techniques, climatiques ou de sécurité.

Toute personne désirant accéder au circuit doit, au préalable :

1. être titulaire d'une licence en cours de validité,
2. avoir obtenu l'autorisation du responsable.

Article 3 :

Pour accéder au circuit, les pilotes devront se présenter au responsable, être à jour de leur cotisation et titulaire d'une licence FFM.

Pour les non-membres du club il est demandé un droit d'accès dont le montant est défini en Assemblée Générale et annexé au présent règlement.

Article 4 :

Aucun pilote n'est autorisé à rouler seul sur la piste sans la présence d'un responsable.

Le port des équipements de sécurité est obligatoire pour tous les pilotes quel que soit leur âge (casque, bottes, gants, lunettes au minimum).

Les pilotes doivent, lorsqu'ils circulent en dehors des limites de la piste,

- rouler au pas,
- éviter toute manœuvre dangereuse.

Les machines utilisées par les pilotes doivent respecter les règles techniques relatives à la pratique du motocross. Le propriétaire de toute machine jugée trop bruyante sera prié d'y remédier.

L'accès au petit terrain est et réservé aux kids jusqu'au 85 cm³ (débutants) ainsi qu'aux Pit-bike. Licence exigée également plus droit de roulage pour les non membres du MC Zorn.

L'accès à la piste des accompagnateurs n'est autorisé qu'aux titulaires de licence.

Article 5 :

Il est rappelé aux utilisateurs que leur matériel (motos, remorque, équipement, sacs,.....) est placé sous leur entière responsabilité.

Le Moto Club décline toute responsabilité concernant les vols subis par les utilisateurs.

Article 6 :

Les installations et autres équipements du site mis à la disposition des utilisateurs doivent être respectés. A ce titre tout acte de dégradation susceptible de porter atteinte à l'intégrité du site peut faire l'objet de poursuites.

Les utilisateurs du site doivent laisser ce dernier dans le même état de propreté qu'à leur arrivé. Tout déchet ou détritrus sera emporté.

Le comité.